

## AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

### **Arrêté du 14 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement Public du Parc amazonien de Guyane**

NOR : DEVL1529698A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 14 décembre 2015 :

Au 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 novembre 2013 susvisé :

- les mots : « M. Philippe ADAM » sont remplacés par les mots : « M. Pierre-Jean DUPONT » ;
- les mots : « M. Marc DEL GRANDE, chef du service des politiques publiques à la délégation générale à l'outre-mer » sont remplacés par les mots : « Le chef du bureau de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables à la direction générale des outre-mer ».

Au 4<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 novembre 2013 susvisé, les mots : « M. Nicolas KARR, directeur régional de l'Office national des forêts » sont remplacés par les mots : « Le directeur régional de l'Office national des forêts ».